

Direction de la Propreté et de l'Eau

2012 DPE 78

Subventions (22.300 euros) et conventions avec 3 associations ayant une activité de recyclerie.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Afin de mettre en œuvre le Programme local de prévention des déchets 2011-2015 (PLPD), la Ville de Paris entend soutenir les structures ayant une activité de recyclerie, à savoir le réemploi des objets et ainsi limiter les quantités de déchets à traiter.

Les recycleries assurent quatre fonctions : la collecte et la récupération d'objets abandonnés, leur réparation ou leur valorisation, la revente à bas prix d'objets remis en état et l'éducation à l'environnement des habitants et du jeune public des écoles. Certaines d'entre elles cherchent à bénéficier de l'appui technique et méthodologique du Réseau des Ressourceries afin d'être labellisée « Ressourcerie ».

Dans ce cadre, la Ville de Paris souhaite appuyer les actions des associations « La maison du Canal », « Rejoué » et « Studio-Carton », pour les aider à lancer leur projet de réemploi et de recyclage écologique et solidaire par le biais d'une aide financière.

Les trois conventions, d'une durée d'un an, ont pour objet de construire un partenariat entre ces trois associations et la Ville de Paris. Elles devront également assurer un suivi en matière de réduction du volume des déchets et de sensibilisation des acteurs locaux de façon à pouvoir évaluer les résultats des actions engagées. La reconduction éventuelle du soutien apporté par la Ville dépendra de l'atteinte des objectifs fixés dans les conventions.

1) L'association « La maison du Canal »

« La maison du Canal » est une association, créée en 2009, devenue régie de quartier pour répondre à la problématique du chômage local et des populations en exclusion dans le 10^e arrondissement. Elle agit en priorité dans les quartiers concernés par la politique de la ville (Temple, Buisson – Saint-Louis, Sainte-Marthe, Grange aux Belles), concernant 34.600 habitants. Située au 13 rue Louis Blanc (10^e), elle a pour objectif d'améliorer la qualité de l'espace public du quartier, de développer du lien social et d'aider à l'insertion.

L'association exerce un certain nombre d'activités liées à la propreté en partenariat avec les bailleurs sociaux : nettoyage des parties communes des immeubles, débarrassage d'encombrants, propreté des rues et entretien d'espaces verts.

Fort de cette expérience, l'association a décidé d'agir en faveur de la valorisation et du réemploi des déchets en proposant des ateliers de sensibilisation à la gestion des déchets et des activités de collecte élargie : atelier « consomm'acteur » pour agir sur les comportements en démontrant qu'il est possible de gagner en pouvoir d'achat tout en consommant de façon responsable, atelier « réparation » qui incite les

habitants à donner une seconde vie aux objets qu'ils souhaitent jeter. En parallèle, l'association accueille les habitants désirant déposer les objets dont ils n'ont plus l'utilité (textile, livres, déchets d'équipements électriques et électroniques, piles, chargeurs et batteries de téléphones portables...). Elle a construit un partenariat spécifique avec d'autres associations pour éliminer ces déchets de façon durable.

L'association a par ailleurs commencé à développer des activités de recyclerie, dont l'étude de faisabilité a été soutenue financièrement par la Ville en novembre 2011.

Le succès grandissant de la collecte des textiles et des livres ont conduit l'association dans un premier temps vers le réemploi de ces objets. Ainsi, l'association a inauguré en décembre 2011 la Librairie Solidaire qui constitue un des pôles de la future recyclerie. La Librairie Solidaire est la seule structure dans le 10e arrondissement à permettre aux habitants d'acquérir des livres de seconde main à moindre coût. Elle propose également, par le biais de cours de reliure, de réaliser ses propres livres, carnets et cahiers et de restaurer les livres abîmés. La reliure est une activité pour l'instant totalement absente du territoire et sera entièrement gratuite.

L'association est sur le point d'acquérir un nouveau local qui lui permettra de réparer ou revendre d'autres objets (vaisselle, textiles...)

Je vous propose de soutenir le projet de cette association par une subvention de 9.300 euros.

2) L'association « Rejoué »

L'association Rejoué a pour mission de soutenir et développer des activités sociales, éducatives et économiques par le réemploi de jouets et de jeux usagés. Située rue Prevost-Paradol (14e), elle emploie 12 salariés en insertion et met en oeuvre les actions suivantes :

- La collecte, la remise en état et la vente de jouets, jeux, livres, CD et DVD usagés ;
- La participation à des actions d'insertion ou de formation ;
- La sensibilisation et l'éducation à l'environnement ;
- Le recyclage des déchets de jouets et de jeux.

L'action de Rejoué rayonne dans tous les arrondissements de Paris et en Ile-de-France. Le public ciblé est principalement constitué de professionnels de l'enfance, d'écoles et du grand public. Des partenariats ont été tissés avec la Croix-Rouge et les distributeurs de jouets. Les jouets collectés sont triés, nettoyés, réparés lorsque cela est possible et remis en vente.

Je vous propose de soutenir le projet de cette association par une subvention d'un montant de 6.000 euros.

3) L'association « Studio-Carton »

Située au 3 rue Henri Michaux (13^e), l'association a pour activité le réemploi par le biais d'une recyclerie qui organise des activités de loisirs créatifs, de créations artistiques et artisanales, d'expositions et de concours.

Dans cette optique, depuis mars 2011, l'association a mis en place au sein de son local des activités de récupération d'objets et de matériaux (principalement des textiles, de la vaisselle, des livres, du petit mobilier et petit électroménager), dont les habitants n'ont plus l'usage, afin de les réemployer, les recycler ou de les revendre en l'état à prix modeste pour tisser du lien social et développer un réseau d'entraide. Elle propose également, à titre onéreux, des ateliers de coutures et de confection de mobilier à partir de carton, et sensibilise à titre gratuit les habitants du quartier à la prévention des déchets.

Adhérente au « Réseau des Ressourceries », l'association souhaite faire évoluer son activité de recyclerie afin d'obtenir la labellisation officielle du Réseau.

Je vous propose de soutenir le projet de cette association par une subvention d'un montant de 7.000 euros.

Les dépenses seront imputées sur la mission 460, chapitre 65, nature 6574, ligne 64005, rubrique 833, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2012.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DPE 78 Subventions (22.300 euros) et conventions avec 3 associations ayant une activité de recyclerie.

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3411-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel le Maire de Paris lui propose l'attribution de trois subventions (22 300 €) aux trois associations Rejoué, La maison du Canal et Studio-Carton, et la signature de trois conventions annuelles avec ces associations;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD, au nom de la 4e commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer les conventions annuelles dont les textes sont joints à la présente délibération, avec les associations Rejoué (14e), La maison du Canal (10e) et Studio-Carton (13e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Rejoué (numéro de dossier 2012_01320, numéro tiers 18871).

Article 3 : Une subvention d'un montant de 9.300 euros est attribuée à l'association La maison du Canal (numéro de dossier 2012_05607, numéro tiers X08762).

Article 4 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Studio-Carton (numéro de dossier 2012_06769, numéro tiers 8025).

Article 5 : Les dépenses seront imputées sur la mission 460, chapitre 65, nature 6574, ligne 64005, rubrique 833, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2012.